

CHARTRE POUR UNE AGRICULTURE DURABLE DU TRIANGLE VERT



20 Juin 2008

Le Triangle Vert des Villes Maraîchères du Hurepoix

CHARTRE POUR UNE AGRICULTURE



SOMMAIRE

I- PRÉAMBULE	4
II- OBJET DE LA CHARTE	8
III- GRANDES ORIENTATIONS DU PROJET AGRI-URBAIN	9
IV- PARTENARIATS POUR UN PROJET GLOBAL.....	10
V- SIGNATURES.....	14

CHARTRE POUR UNE AGRICULTURE

I- PRÉAMBULE

Le Triangle Vert : un territoire

Situé à moins de 25 km de Paris, au milieu des zones fortement urbanisées du nord ouest de l'Essonne (Courtabœuf, les Ulis, Longjumeau, Massy...), le territoire du projet dessine un triangle d'un peu plus de 4 800 ha, ceinturé de grands axes de communication (A10, N20, N104). Il est relativement épargné par l'urbanisation dense, mais compte quand même près de 30 000 habitants.

Derrière cette situation enclavée apparaît un territoire attractif, recherché pour son harmonie, fondée sur une répartition équilibrée :

- agriculture : 40 %
- forêt : 26 %
- espaces urbanisés : 24 %
- divers : 10 %

Ce "triangle vert" est en effet occupé par des espaces naturels riches (pôle naturel majeur des Buttes du Hurepoix, dont la forêt départementale du Rocher de Saulx, grands parcs, bords de l'Yvette, vallées du Rouillon et de la Salmouille, coteaux boisés etc.) et surtout de vastes espaces agricoles (pour une Surface Agricole Utile de 1 716 ha), cultivés principalement par des exploitations au siège local. Tous ces espaces "de nature" constituent des éléments importants de la Ceinture Verte du Plan Vert régional.



Photographie aérienne du territoire

- Périmètre d'étude
- Communes engagées
- Limite communale



DURABLE DU TRIANGLE VERT

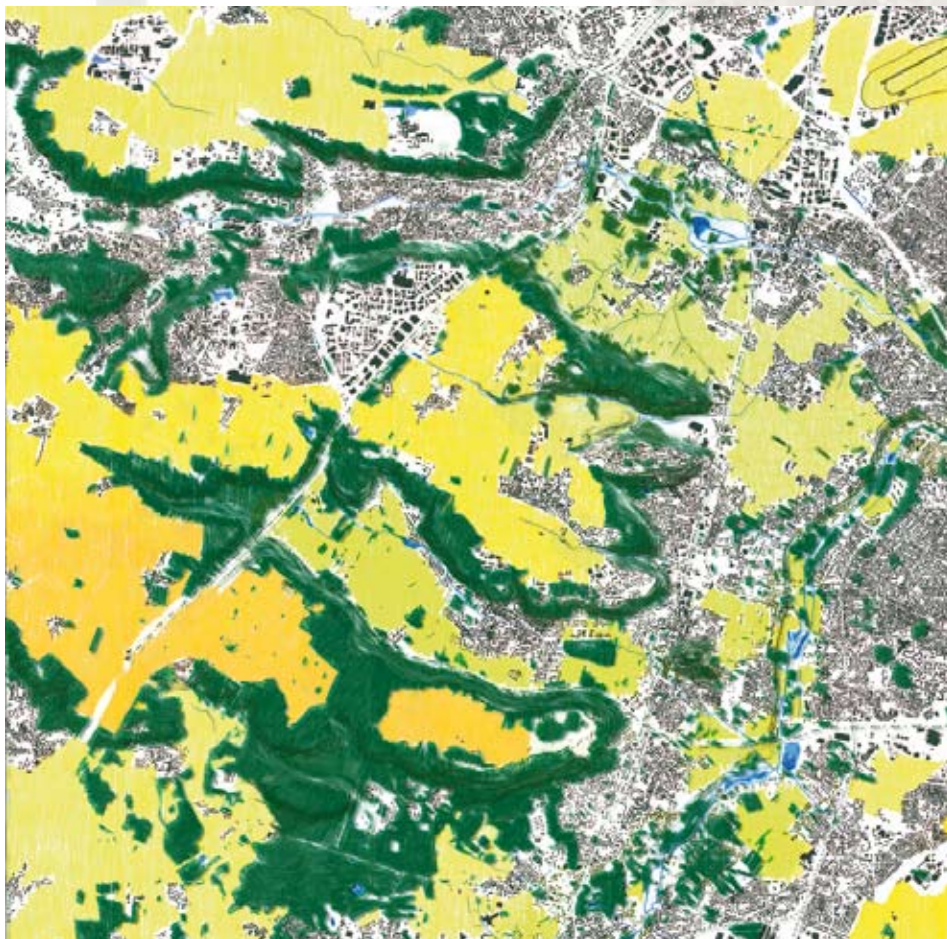
Le paysage du Triangle Vert présente des caractéristiques typiques du Hurepoix, la région géographique dans laquelle s'inscrit le territoire. Situé à l'extrémité Est du plateau du Hurepoix, le Triangle Vert offre une alternance de vallées, de coteaux abrupts et boisés, et de plateaux, qui font la richesse et la diversité de ses paysages, et une caractéristique identitaire du territoire. Il en résulte une forte imbrication de grands et de micro-paysages, dans lesquels l'agriculture joue un rôle essentiel, et aujourd'hui où la pression urbaine est très forte- encore davantage que par le passé.

Le Triangle Vert dessine sur son territoire un projet ambitieux, qui s'inscrit dans **un contexte en pleine évolution** : révision du Schéma directeur d'Ile-de-France, préfiguration d'une Opération d'urbanisme d'intérêt national Massy - Palaiseau - Saclay - Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines, mise en oeuvre d'Essonne 2020, de la politique départementale agricole et de la nouvelle stratégie

départementale de préservation et de mise en valeur des espaces naturels et paysagers 2005-2009 ...

Ce projet est basé sur une **solidarité retrouvée entre ville et campagne**. Encore trop en concurrence en matière d'utilisation de l'espace, la ville et l'agriculture doivent inventer, ensemble, un projet de nature à assurer un développement harmonieux et concerté du territoire. Projet partagé, et territoire partagé, en sont les maîtres-mots. La ville doit prendre ses responsabilités dans la gestion de la totalité de son territoire, y compris dans sa partie la plus rurale; l'agriculture périurbaine doit, elle, se tourner davantage vers les urbains, dont la proximité représente un nouvel essor économique qui passe par la diversification.

Le Triangle Vert coordonne ce nouveau projet agri-urbain fondant le développement durable du territoire.



Carte des unités paysagères et agricoles du Triangle Vert
APR-ENSP 2005 d'après IGN 2315 OT 2004

CHARTRE POUR UNE AGRICULTURE

I- PRÉAMBULE

Une prise de conscience intercommunale

Saulx-les-Chartreux et Marcoussis ont été les premières communes du Hurepoix à engager une réflexion sur le rôle de l'agriculture communale en tant que composante du cadre de vie urbain. Elles ont ainsi pu revenir sur l'ouverture à l'urbanisation de leur espace agricole, envisagée par le Schéma Directeur régional de 1994.

Plusieurs études sur l'agriculture ont été menées successivement sur ce territoire agricole. Elles ont fait apparaître une fragilité de l'agriculture (essentiellement du maraîchage), encore bien présente, et un certain pessimisme des agriculteurs, face aux nombreuses et fortes contraintes engendrées par la localisation périurbaine de ces exploitations, qui compromettent leur durabilité.

Il est rapidement apparu nécessaire aux élus locaux de considérer l'activité agricole à une échelle plus large que l'échelle communale, afin de réfléchir sur un territoire pertinent par son unité, et présentant des caractéristiques et des problématiques identiques.

C'est ainsi que les cinq communes de Marcoussis, Nozay, Villebon sur Yvette, Saulx les Chartreux et Champlan se sont rassemblées au sein du Triangle Vert des Villes Maraîchères du Hurepoix, né le 27 juin 2003. L'association regroupe également les agriculteurs du secteur, pour un véritable projet de territoire, et une **politique agricole périurbaine durable et cohérente au coeur d'un développement local harmonieux**.

Une structure de dialogue et de projet

Les agriculteurs entretiennent 40 % du territoire du Triangle Vert. Ils ne sont pourtant pas représentés au sein de ces communes en proportion de l'intérêt public que représente leur activité. Renouer le dialogue entre les urbains et les agriculteurs et rassembler, autour d'un projet solidaire, l'ensemble des acteurs et partenaires de l'aménagement du territoire avec les agriculteurs, est la vocation du Triangle Vert.

L'association est aujourd'hui organisée en deux collèges :

- Un collège de communes : chacune dispose de deux représentants au sein du conseil d'administration
- Un collège d'exploitants agricoles : un représentant agricole par commune au sein du conseil d'administration

La création d'un troisième collège, envisagée depuis l'origine, est à l'étude afin d'ouvrir l'association aux représentants des usagers de l'espace.

L'association ayant un rôle de réunion et de conseil, le Triangle Vert ne se substitue pas aux communes, mais les fédère autour d'un projet commun, que chacune met en oeuvre sur son territoire. Chaque collège a désigné des délégués pour le représenter au sein du Conseil d'administration et du Bureau. Le Conseil d'administration définit des orientations et émet des propositions d'actions en direction des communes. Chacune décide et reste maîtresse de ce qu'elle entreprend sur son territoire.

Le Triangle Vert est une structure porteuse de projets. Elle sert de cadre à la définition et à la mise en oeuvre d'un programme d'actions en faveur d'une agriculture dynamique, d'un espace agricole pérenne, et d'une cohabitation harmonieuse des activités agricoles et urbaines. Pour un partage raisonné de l'espace, elle mène des actions en faveur de l'agriculture et des actions en direction des urbains.

DURABLE DU TRIANGLE VERT

Les trois volets du projet global

L'échelle intercommunale du territoire concerné, et la capacité du projet à rassembler ces cinq communes et leurs agriculteurs, ont fondé l'originalité et la crédibilité de cette démarche. Après deux années d'existence, le Triangle Vert est aujourd'hui reconnu comme un interlocuteur majeur et un partenaire légitime, par les acteurs responsables de la programmation et de l'aménagement du territoire. Cette reconnaissance est une force, au moment où la Région entame la révision du SDRIF.

Accompagnement des initiatives agricoles

Fort de l'aura conférée à l'activité agricole par le projet global, le Triangle Vert est légitime pour se faire l'écho des préoccupations et des besoins des agriculteurs et soutenir leurs projets auprès des partenaires institutionnels. Il revient donc aux exploitants agricoles, avec l'aide du Triangle Vert, d'entreprendre de nouvelles initiatives pour améliorer leurs conditions d'exploitation, de commercialisation et de promotion de leurs produits et activités. Il s'agit également de développer les relations entre urbains et ruraux, et de conforter l'agriculture périurbaine en tenant compte de ses spécificités.

Mise en valeur du projet par l'association

En changeant l'image du territoire, on change le regard que les gens portent dessus, y compris celui des décideurs de l'aménagement du territoire francilien. De fait, de nombreuses personnes et des structures d'horizons très divers sollicitent et citent très régulièrement le Triangle Vert en exemple.

Les représentants de l'association participent ainsi souvent à des colloques, séminaires, rencontres etc... Ce faisant, ils contribuent à faire connaître le projet de communication et d'animation autour des qualités et de l'activité du territoire du Triangle Vert.

La réalisation régulière de supports de communication y concourt également. Cette médiatisation a

d'ores et déjà permis la reconnaissance du projet du Triangle Vert aux différentes échelles territoriales : Europe, Etat, Région, Département, communes. Ces partenaires n'hésitent d'ailleurs pas à solliciter le Triangle Vert pour approfondir les questions relatives à l'agriculture périurbaine, dans le cadre de projets de planification et d'aménagement du territoire - notamment francilien.

Mise en œuvre d'actions sur le territoire

Les communes qui portent le projet ont elles aussi progressivement changé de regard sur leur territoire. De nouvelles actions, réalisées clairement au bénéfice de l'agriculture locale, commencent à émerger, toutes définies en concertation avec la profession agricole. Ce faisant, les engagements du Triangle Vert prennent réellement corps dans leurs projets quotidiens.

D'autres structures interviennent aussi dans l'aménagement du territoire du Triangle Vert. Ce dernier a tenu à les associer à sa réflexion, afin que le projet agricole soit, à l'avenir, mieux pris en compte dans ces différents projets.

Tous les acteurs du territoire, partenaires du Triangle Vert, sont réunis au sein d'un Comité de Pilotage : la Région Ile-de-France et son Agence des Espaces Verts (AEV), le Département de l'Essonne, les services déconcentrés de l'Etat (DRIAF, DDAF, DIREN, DDE), le CAUE de l'Essonne, la Chambre d'Agriculture, l'ARASEA, l'Agence de l'Eau Seine Normandie, les syndicats de l'eau (SIAHVV, SIVOA), la SAFER, le laboratoire de recherche en agriculture urbaine de l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles, et des représentants du Triangle Vert.

La mise en œuvre de ces trois volets doit se faire avec le suivi et l'appui des partenaires du Triangle Vert, réunis au sein de son Comité de Pilotage.



CHARTRE POUR UNE AGRICULTURE

II- Objet de la charte

La charte de développement agricole du Triangle Vert **formalise la volonté des acteurs** intervenant sur le territoire du Triangle Vert de **faire connaître, de préserver et de valoriser les espaces et activités agricoles périurbaines**.

Leur objectif commun est que l'agriculture demeure une composante essentielle du territoire, au titre de sa valeur culturelle, sociale, économique, environnementale, et paysagère. A ce titre, l'agriculture doit inventer un projet s'appuyant sur les nouveaux enjeux et rôles qu'elle joue dans l'aménagement d'une ville durable.

Cette charte consacre la **pérennisation du comité de pilotage**, et l'engagement ferme et concret de chacun des partenaires, à la veille de la mise en œuvre du projet sur le territoire des cinq communes.

Après avoir accompagné la définition du programme d'actions du Triangle Vert, le comité de pilotage doit maintenant veiller à la mise en œuvre des actions et évaluer leur efficacité, chaque partenaire selon ses compétences et responsabilités.

La charte doit donc **servir de cadre** aux actions qui seront mises en œuvre sur le territoire du Triangle Vert par les signataires, en fonction de leurs compétences respectives. Elle doit aussi permettre la **mise en cohérence** de l'action de

tous les partenaires.

Les signataires de la charte reconnaissent les valeurs des espaces et de l'activité agricoles en zone périurbaine et leur rôle dans le développement durable et équilibré du territoire du Triangle Vert, et plus généralement de la région Ile de France. Ils s'engagent donc à :

- mettre en œuvre une stratégie partagée de préservation du territoire agricole et de valorisation de ces espaces et de ces activités
- prendre en compte les intérêts et contraintes agricoles dans les différentes politiques régionales, départementales ou locales de programmation et d'aménagement du territoire
- réunir le comité de pilotage, convier, ou consulter le Triangle Vert et la profession agricole en amont de la mise en œuvre de projets concernant l'agriculture, et/ou ayant un impact sur ses espaces
- promouvoir des projets favorables à l'activité et aux espaces agricoles périurbains

En vertu de ces orientations, les signataires s'accordent, dans la limite de leurs compétences, sur les constats et propositions d'actions qui suivent.

J'habite un pays où l'on partage le territoire.



DURABLE DU TRIANGLE VERT

III- Grandes orientations du projet agri-urbain

Les orientations qui sous-tendent le projet agri-urbain local, pour un développement soutenable du territoire, sont les suivantes :

- **Assurer le maintien et le développement de l'agriculture**, pérenniser la destination agricole des sols et minimiser les contraintes d'origine urbaine pesant sur cette activité. «Matière première» de l'activité agricole, le foncier doit être pérennisé afin de garantir la viabilité de l'agriculture sur ce territoire. La ville doit envisager sa consommation avec économie, respect et conscience pour les générations futures. Elle doit donc définir en priorité son renouvellement sur son propre territoire urbain, et, dans ses projets de développement (voiries, réseaux, constructions, espaces publics...), composer avec le tracé des champs, la qualité des terres, le fonctionnement des exploitations et des territoires agricoles.
- **Valoriser et mettre à profit la proximité urbaine**. Elle ne doit plus être considérée comme une menace ni un handicap, mais favoriser le développement d'activités économiques et sociales nouvelles, liées à la proximité de la ville et adressées à ses habitants. Mieux informés, et davantage impliqués, les habitants deviendront des acteurs à part entière du projet local, des *consomm'acteurs* du paysage.
- **Faire reconnaître la valeur environnementale, culturelle, paysagère et récréative du territoire**, en permettre la connaissance afin d'en assurer le respect et d'en encourager le partage. L'accent est mis sur l'explication de l'agriculture aux citoyens et sur l'intégration de l'agriculture au projet urbain des communes. Il s'agit aussi de prendre en compte les enjeux environnementaux, en favorisant une agriculture respectueuse de la ressource en eau, des paysages, et de l'environnement (faune, flore). Enfin, la mise en réseau des espaces agricoles et naturels, déjà fortement imbriqués, doit permettre de créer une nouvelle armature naturelle intercommunale pour les développements urbains futurs.

J'habite à la campagne.



Je cultive l'espace agricole et je participe à l'entretien du territoire.



CHARTRE POUR UNE AGRICULTURE

IV- Partenariats pour un projet global

La Charte pour un développement agricole durable du Triangle Vert a vocation à être une **charte d'engagements**, de la part de chacune des structures intervenant sur le territoire et dans le cadre du projet agri-urbain du Triangle Vert.

Les signataires de la Charte sont les membres du Comité de Pilotage du Triangle Vert. A ce titre, ils s'engagent à **se réunir régulièrement** afin de travailler ensemble à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet intercommunal d'agriculture périurbaine conduit par le Triangle Vert, chacun dans leur domaine de compétence.

Le **Triangle Vert** s'engage à :

- réunir et animer le comité de pilotage,
- coordonner l'action de l'ensemble des acteurs sur le territoire du Triangle Vert,
- coordonner la mise en œuvre locale du programme d'actions intercommunal en faveur du développement agricole,
- soutenir les projets des agriculteurs auprès des partenaires institutionnels du Triangle Vert.

Le **Ministère de l'Agriculture et de la Pêche** s'engage notamment, via ses services déconcentrés, et dans le cadre des nouvelles dispositions de la loi relative au développement des territoires ruraux, et de la loi d'orientation agricole à :

- poursuivre la reconnaissance et la prise en compte des spécificités de l'agriculture périurbaine dans la réglementation nationale, mais aussi sur le territoire et avec les acteurs du Triangle Vert,
- reconnaître la spécificité du projet engagé par le Triangle Vert sur son territoire,
- appuyer les initiatives exemplaires prises par les communes et exploitants agricoles au sein du projet intercommunal du Triangle Vert,

- informer systématiquement le Triangle Vert des arrêtés pris concernant son territoire agricole,
- apporter un soutien technique et financier aux initiatives prises par les communes et exploitants agricoles au sein du projet intercommunal du Triangle Vert, et à instruire avec diligence les dossiers présentés par les exploitants agricoles du Triangle Vert aux différentes aides mises en place par les textes en vigueur,
- rechercher avec le Triangle Vert des solutions de nature à faciliter et améliorer l'embauche d'ouvriers agricoles saisonniers par les agriculteurs du Triangle Vert,
- informer le Triangle Vert sur des initiatives similaires conduites en Ile-de-France.

Le **Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire** s'engage notamment, dans le cadre de ses missions, à :

- Reconnaître la spécificité du projet poursuivi par le Triangle vert sur son territoire en faveur de l'activité et du territoire agricoles, ainsi que le mode de gouvernance adopté par les communes et acteurs rassemblés au sein de l'association intercommunale du Triangle Vert .
- Reconnaître l'exemplarité de l'engagement du Triangle Vert, qui témoigne de la nécessité et de la capacité à mettre en œuvre des projets locaux responsables en faveur des générations futures, notamment en terme de lutte contre la régression des surfaces agricoles et naturelles.
- Soutenir et promouvoir les actions entreprises par les communes et les exploitants agricoles en faveur d'une agriculture de proximité, de qualité, durable et économiquement viable.
- Favoriser la reconnaissance des spécificités des espaces agricoles naturels et forestiers du Triangle Vert au sein du projet de Trame Verte et Bleue, ainsi que la prise en compte de leurs activités par l'ensemble des partenaires et acteurs , dont les services de l'Etat, concernés par le développement,

DURABLE DU TRIANGLE VERT

la programmation, l'aménagement et la gestion du territoire et des projets qui y sont entrepris.

- bénéficier des retours d'expérience que le Triangle Vert s'engage à lui communiquer, afin d'évaluer et préciser, à partir cette expérience locale, les engagements et soutiens de l'Etat en faveur des politiques menées par le Triangle Vert et ses partenaires.

La Région Ile-de-France s'engage à :

- prendre en considération le projet solidaire exemplaire développé par le Triangle Vert sur son territoire, dans le cadre de la révision du Schéma Directeur Régional d'Ile-de-France
- apporter, dans le cadre de ses politiques régionales en faveur du maintien et du développement durable de l'agriculture périurbaine en Ile-de-France, un soutien technique et financier aux initiatives prises par les communes et exploitants agricoles au sein du projet intercommunal du Triangle Vert, et ce, en tenant compte de la participation des autres financeurs.

L'Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France s'engage, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Vert Régional et de la constitution de la Ceinture Verte régionale à :

- définir des Périmètres Régionaux d'Intervention Foncière (PRIF), en accord avec les communes concernées, afin de conforter la vocation des espaces naturels et agricoles du Triangle Vert,
- conduire, en accord avec le Triangle Vert, toute autre action de nature à pérenniser les espaces naturels agricoles du Triangle Vert, en accord avec sa politique régionale.

Le **Département de l'Essonne** s'engage à :

- apporter un soutien technique et financier aux initiatives prises par les communes et exploitants agricoles au sein du projet intercommunal du Triangle Vert, dans le cadre d'Essonne 2020, de l'Agenda 21 départemental, de la politique départementale agricole, de la politique départementale des Espaces Naturels Sensibles, et du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).

Le **Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Essonne** s'engage à :

- accompagner le Triangle Vert dans ses démarches de promotion du projet agriurbain, de communication et de sensibilisation, par une assistance méthodologique,
- permettre l'accès du Triangle Vert au réseau de connaissances du CAUE (rencontre d'acteurs, utilisation du centre de documentation),
- valoriser les actions du Triangle Vert par un échange d'informations et de pratique du territoire.

La **Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile-de-France** s'engage à apporter conseils et aide technique dans la mise en œuvre d'actions sur le territoire du Triangle Vert, notamment en matière de veille foncière, de pérennisation du territoire agricole, de diversification des activités, d'agriculture raisonnée, de développement de nouvelles filières, de recherche de nouveaux débouchés, de promotion des productions.

L'Association Régionale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles s'engage, dans le cadre de ses missions, à apporter conseils et appui technique dans la mise en œuvre d'actions sur le territoire du Triangle Vert, notamment en matière de transmission/reprise des exploitations et d'installation de jeunes agriculteurs sur le Triangle Vert.

CHARTRE POUR UNE AGRICULTURE

IV- Partenariats pour un projet global

L'Agence de l'Eau Seine Normandie s'engage à :

- faire prendre en compte les intérêts et contraintes agricoles dans les projets de restauration des milieux aquatiques qu'elle suivra sur le territoire du Triangle Vert
- soutenir les collectivités du Triangle Vert dans la recherche de solutions alternatives respectueuses de l'environnement, notamment en matière de préservation des milieux aquatiques (cours d'eau et annexes hydrographiques, gestion des eaux de pluie en amont et au sein des zones urbanisées...).

Le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge Aval s'engage à :

- prendre en compte les intérêts et contraintes agricoles lors de la mise en œuvre des schémas directeurs des eaux de ruissellement des rivières et de leurs affluents dont il a la gestion et traversant le territoire du Triangle Vert, et à limiter l'impact des aménagements retenus sur l'activité et les espaces agricoles (notamment par la mise en place de techniques alternatives de gestion des eaux de ruissellement)
- promouvoir la recherche de solutions techniques résolvant les problèmes d'origine urbaine sur le territoire de la ville
- promouvoir une gestion alternative autour des espaces de l'eau, afin de préserver la biodiversité et de favoriser la pédagogie de l'environnement
- œuvrer en faveur d'une meilleure accessibilité des espaces de l'eau, permettant ainsi une plus grande ouverture de l'espace agricole à la promenade, dans le respect de l'activité agricole
- convier systématiquement le Triangle Vert et les exploitants agricoles concernés aux réunions touchant les rivières du Triangle Vert et leurs affluents, et à prendre en considération les remarques, réserves et propositions qui pourront être émises.

Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette s'engage à :

- prendre en compte les intérêts et contraintes agricoles lors de la mise en œuvre des schémas directeurs des eaux de ruissellement des rivières et de leurs affluents dont il a la gestion et traversant le territoire du Triangle Vert, et à limiter l'impact des aménagements retenus sur l'activité et les espaces agricoles (notamment par la mise en place de techniques alternatives de gestion des eaux de ruissellement),
- promouvoir la recherche de solutions techniques résolvant les problèmes d'origine urbaine sur le territoire de la ville,
- promouvoir une gestion alternative autour des espaces de l'eau, afin de préserver la biodiversité et de favoriser la pédagogie de l'environnement,
- œuvrer en faveur d'une meilleure accessibilité des espaces de l'eau, permettant ainsi une plus grande ouverture de l'espace agricole à la promenade, dans le respect de l'activité agricole,
- convier systématiquement le Triangle Vert et les exploitants agricoles concernés aux réunions concernant les rivières du Triangle Vert et leurs affluents, et à prendre en considération les remarques, réserves et propositions qui pourront être émises.

La Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural d'Ile-de-France s'engage à :

- maintenir une surveillance foncière renforcée des espaces agricoles à la demande des communes du Triangle Vert,
- accompagner la mise en œuvre des politiques de protection et de valorisation des espaces agricoles menées par les communes du Triangle Vert.

DURABLE DU TRIANGLE VERT

Le **laboratoire de recherche en agriculture urbaine de l'École Nationale Supérieure du Paysage de Versailles** s'engage à :

- apporter une aide technique dans la mise en œuvre d'actions sur le territoire du Triangle Vert,
- informer régulièrement le Triangle Vert d'expériences similaires qui pourront être réalisées sur le territoire francilien, national et international,
- favoriser la mise en réseau des différents territoires de projets agri-urbains, notamment franciliens,
- assurer un lien entre le territoire du Triangle Vert et les réseaux de chercheurs dans le domaine de l'agriculture périurbaine et du développement durable, et à favoriser toute collaboration fructueuse pour le Triangle Vert.

Les **communes et Communautés de communes du Triangle Vert** s'engagent à entreprendre des actions de nature à :

- préserver la vocation agricole et naturelle du territoire, notamment à travers leurs documents de planification locale,
- reconnaître et consacrer la vocation agricole du territoire, notamment par la définition d'une Zone d'Activités Agricoles, nécessaire à une cohabitation harmonieuse des activités agricoles et urbaines sur le territoire,
- être vigilantes quant au maintien des possibilités de circulation des engins agricoles sur leur territoire, et d'une commune à l'autre,
- inventer un projet urbain innovant répondant aux objectifs de l'association et valorisant la complémentarité et la solidarité entre la ville et sa campagne,
- promouvoir et valoriser les produits et les territoires issus de cette activité,

- mettre en œuvre sur leur territoire les actions qu'elles estiment prioritaires, dans le cadre du programme établi par le Triangle Vert et son comité de pilotage.

Les **exploitants agricoles du Triangle Vert** s'engagent à :

- œuvrer en faveur de la viabilité des exploitations et de l'activité agricole sur le territoire du Triangle Vert, tout en respectant les paysages et l'environnement,
- chercher à développer, avec le Triangle Vert, des activités et animations visant à mieux communiquer avec la population urbaine des communes du Triangle Vert,
- participer aux différents groupes de travail qui seront créés pour suivre la mise en œuvre du programme d'actions du Triangle Vert,
- promouvoir le territoire du Triangle Vert à travers leurs produits, notamment maraîchers (étiquetage, affichettes...),
- chercher à diversifier leurs activités agricoles, dans de nouvelles filières et vers de nouveaux débouchés.

CHARTRE POUR UNE AGRICULTURE

V- Signatures



le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire
représenté par la Secrétaire d'État chargée de l'Écologie,
Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET



le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche,
représenté par le Préfet de l'Essonne, Jacques REILLER



le Conseil Régional d'Ile de France,
représentant le Président Jean-Paul HUCHON, Marie-Pierre DIGARD



l'Agence des Espaces Verts d'Ile de France,
représentée par son Président, Olivier THOMAS



le Conseil Général de l'Essonne,
représentant le Président Michel BERSON, Claire ROBILLARD



le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Essonne,
représentant le Président Bruno PIRIOU, Evelyne LUCAS



la Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile de France,
représentée par son Président, Christophe HILLAIRET



l'Agence Régionale
pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles,
représentée par son Président, Stéphane BESNARD



le Syndicat Intercommunal
pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette,
représenté par son Président, Daniel SIROT

DURABLE DU TRIANGLE VERT



le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge Aval,
représenté par son Président, Bernard DECAUX



la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural d'Ile-de-France,
représentée par son Président, Hervé BILLET



le laboratoire de recherche en agriculture urbaine
de l'École Nationale Supérieure du Paysage de Versailles,
représenté par son Directeur, André FLEURY



le Triangle Vert des Villes Maraîchères du Hurepoix,
représenté par son Président, Thierry LAVERNE

les communes du Triangle Vert, représentées par :

Brigitte BOUVIER,
Maire-Adjointe de Saulx-les-Chartreux

Paul RAYMOND,
Président de la Communauté de
Communes Coeur du Hurepoix

Dominique FONTENAILLE,
Maire de Villebon-sur-Yvette

Christian LECLERC,
Maire de Champlan

Olivier THOMAS,
Maire de Marcoussis

les exploitants agricoles et centres équestres du Triangle Vert :

Jean-Yves AUBÉ

Richard BREUL

Jean-Charles MASCETTI

Sébastien BOËTE

Michel DUMONT

Marc MASCETTI

Dominique BOËTE

Michel GILBERT

Sylvie NOTOT

Hubert BOITREL

Roger LALANDE

Gilles OLIVIER

Pascal BOLAY

Sophie MARCHAND

Didier PEILLET

Didier SKURA



Le Triangle Vert des Villes Maraîchères du Hurepoix

5, rue Alfred Dubois - 91460 Marcoussis

tel : 01 64 49 69 79 - fax 01 69 01 18 53

www.trianglevert.org

